

COMMENT CHOISIR POUR QUI VOTER : VOTEZ POUR UNE LISTE DE CANDIDATS QUI VOUS DEFENDENT

Histoire vraie, un salarié raconte :

Il y a quelques années, mon entreprise a été rachetée par Assystem (Expleo aujourd'hui). Suite à cela, nous avons été transférés chez Assystem.

Quelques mois plus tard, Assystem nous distribue des avenants, dont le contenu ressemble à une augmentation de salaire, mais avec des modifications de mon contrat de travail pas très claires.

Dans le doute, je vais rencontrer des représentants du personnel pour m'aider à comprendre :



- je rencontre tout d'abord un représentant CFTC, qui sans vraiment me donner de détails, m'informe que je peux signer l'avenant sans problème,

- je rencontre ensuite un représentant CFE-CGC, qui m'explique les effets produits par le contenu de l'avenant : modification de mes conditions de travail sans ajuster ma rémunération en conséquence !

Je décide de ne pas signer !

Chemin faisant, la CFE-CGC engage une action auprès de l'inspection du travail : tous mes collègues et moi-même sommes régularisés de la pause payée, avantage en vigueur pour tous les salariés Assystem (Expleo) (NDLR : hors cadres position 3, cf. votre bulletin de paie).

Restait pour les cadres position 2 la régularisation du forfait d'heures supplémentaires prépayées (accord ARTT) : devant l'impossibilité d'être régularisé en interne, j'ai dû aller faire valoir mes droits au tribunal avec d'autres collègues concernés.

La CFE-CGC nous a accompagnés dans cette démarche et nous avons eu gain de cause : notre salaire a été régularisé depuis notre arrivée chez Assystem (Expleo) !



D'autres collègues mal conseillés ont signé l'avenant. Certains d'entre eux ont aussi engagé une démarche au tribunal. Malheureusement, la décision du tribunal a été moins favorable. Elle leur a permis de récupérer du salaire entre leur transfert et la signature de l'avenant, mais ensuite, l'avenant produit ses effets et leur fait perdre ce à quoi ils pouvaient prétendre en terme de salaire.

BILAN :

| J'écoute la CFTC : | J'écoute la CFE-CGC : |
|-------------------------------------|---|
| Je perds le droit d'être régularisé | Je suis régularisé dans l'intégralité de mes droits |

Conséquences :

Grâce à la CFE-CGC, tous les cadres position 2 ont obtenu des avancées (voir l'article « La CFE-CGC se bat pour vous ») dans nos communications (profession de foi sur le site de vote, mail sur les adresses professionnelles, ...)

Egalement au sommaire :

- UN CE TRANSPARENT MAIS ON NE VOIT PAS A TRAVERS
- LA SALLE DE JEU AU FOND DU BAR
- LE CE/CSE, UNE EQUIPE ?
- C'ETAIT MIEUX AVANT !
- COTISATIONS MUTUELLE

Restons en contact :

Envoyez-nous un mail sur cfecgc.expleo@gmail.com pour recevoir de l'information



UN CE TRANSPARENT MAIS ON NE VOIT PAS A TRAVERS

Depuis 2015, la majorité au CE Sud-Ouest a **verrouillé l'accès aux données du CE** pourtant normalement accessible à tout membre du CE. Normalement...

De 2015 à 2019, plus d'accès à la comptabilité, sauf à demander aimablement l'autorisation au trésorier, et pour le reste, opacité permanente.

Suite à des demandes répétées et à la lumière d'un jugement affirmant un droit égal à tous les membres du CE (Arrêt n° 1607 du 7 novembre 2018 (17-23.157)), depuis fin septembre 2019, nous avons enfin accès à à peu près tout...

LA SALLE DE JEU AU FOND DU BAR

La majorité au CE parle de la transparence de sa gestion des activités...

Le saviez-vous ? Sur son site, le CE met en jeu des invitations cinéma, cirque, ...

Problème, aucune newsletter n'est envoyée à vous tous. Un peu caché tout ça...

Hasard ou coïncidence ?

Un jeu de hasard ? Pas vraiment... : depuis que l'on a un accès élargi au logiciel de gestion, nous avons découvert que ce n'est pas vraiment un jeu de hasard : le paramétrage des numéros gagnants est possible...

Un vrai jeu de hasard serait plus approprié !

Et la mise en ligne des jeux devrait être communiquée à tous les salariés : nous proposons la mise en place d'un flux RSS permettant à tous d'être informés des mises à jour effectuées sur le site du CE/CSE.

➔ **POUR UNE GESTION PLUS CLAIRE DU CSE, VOTEZ CFE-CGC !**

LE CE/CSE, UNE EQUIPE ?

Le CE/CSE est constitué de membres issus des différentes listes qui se présentent aux élections.

On peut donc dire que c'est un **travail d'équipe**. Pourtant la majorité explique qu'elle a **tout fait au CE**.

Est-ce que dans votre travail avec vos collègues, vous vous accaparez tout le travail réalisé ? Eux c'est vous ??

Nous avons dû demander au secrétaire du CE que, dans sa newsletter « l'heure du bilan » dans laquelle il remercie le bureau et les salariées du CE, il n'oublie pas de remercier **aussi les autres membres du CE qu'il avait oubliés...**

C'ETAIT MIEUX AVANT !

Avant les dernières élections de 2015, les élus des différentes listes se répartissaient les sièges au Comité Central d'Entreprise (CCE) ainsi que dans les différentes commissions, selon les sujets qui les intéressaient et les compétences que chacun pouvait apporter sur ces sujets (formation, éco, logement, égalité professionnelle).

TOUS LES SYNDICATS QUI TRAVAILLENT MAIN DANS LA MAIN, VOUS EN REVIEZ ? C'EST TERMINE DEPUIS 2015

Depuis les élections de 2015, le syndicat majoritaire a changé la règle du jeu !

C'ETAIT MIEUX AVANT ? CHICHE, ON Y RETOURNE

Travailler de concert avec les élus des autres syndicats est pour la CFE-CGC une évidence. C'est en construisant avec les forces et atouts de chacun que les syndicats pourront obtenir des avancées, et non pas en monopolisant toutes les places quand on devient majoritaire.

➔ **POUR RESTAURER UN TRAVAIL CONSTRUCTIF ENTRE TOUS LES SYNDICATS, VOTEZ CFE-CGC !**

COTISATIONS MUTUELLE

Fin 2013, nous avons bien failli voir les cotisations de notre mutuelle d'entreprise s'envoler avec une augmentation à 2 chiffres : l'assureur nous a présenté ses comptes et la CFTC a signé l'augmentation des cotisations.

Fort heureusement, la CFDT, la CGT et la CFE-CGC ont contesté cette signature et demandé qu'un expert vienne analyser les chiffres présentés.

Bilan : les comptes n'étaient pas aussi mauvais que prévu et l'augmentation de cotisation a été minorée par rapport à la demande de l'assureur ! ➔ **VOTEZ POUR UN SYNDICAT RESPONSABLE, VOTEZ CFE-CGC**

